

Compte-rendu de la plénière du 15 juin 2019 du Conseil de quartier République Saint-Ambroise

École élémentaire du 109 avenue Parmentier

Rappel de l'ordre du jour :

1. Deux tables rondes
 - Des espaces d'activités, de sports et de loisirs pour les jeunes du quartier
 - Le développement de la végétalisation, de la biodiversité et l'amélioration de l'espace public
 2. Présentation de la boîte à outils des Conseils de quartier
 3. Questions des habitants
 4. Vote du vœu inter-quartiers sur la sécurité dans le 11^e arrondissement
 5. Dépense d'investissement pour l'achat d'étagères pour le local Conseil de quartier dans le jardin Truillot
-

Intervention de François VAUGLIN, Maire du 11^{ème} arrondissement, au sujet de la réglementation liée au Code électoral et au travail des commissions.

Plusieurs Conseils de quartier de l'arrondissement ont lancé au mois de janvier un projet de « concours photo amateur » du 11^e arrondissement.

Il convient de rappeler que la Mairie, et par conséquent les instances de démocratie locale qui en émanent, sont tenues à certaines dispositions durant la période de réserve pré-électorale par l'article L52-1 Code électoral ainsi que la jurisprudence qui en découle (décrets décisions de justice).

(« Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection, et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite.

A compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. Sans préjudice des dispositions du présent chapitre, cette interdiction ne s'applique pas à la présentation, par un candidat ou pour son compte,

dans le cadre de l'organisation de sa campagne, du bilan de la gestion des mandats qu'il détient ou qu'il a détenus. Les dépenses afférentes sont soumises aux dispositions relatives au financement et au plafonnement des dépenses électorales contenues au chapitre V bis du présent titre. »)

L'action des Conseils de quartier entre dans les champs de la loi et de la réglementation des collectivités locales. De ce fait, ils se doivent de respecter ce cadre juridique à partir du 1^{er} septembre pour les prochaines élections municipales.

S'il y a une exposition, il ne peut pas y avoir de communication municipale afférente au sujet. Cependant, il y a la possibilité d'en faire une information simple.

Concernant le lieu de l'exposition, si elle ne peut pas se faire en mairie, il existe d'autres lieux dans l'arrondissement tels que la MJC Mercœur qui pourraient l'accueillir.

Dans tous les cas, il serait dommage que cette initiative ne puisse avoir lieu pour ces raisons car il s'agit d'un très beau projet.

Mélanie TRIDON, conseillère de quartier : Je fais partie de la commission animation de RSA et avec la quasi-totalité des Conseils de quartier de l'arrondissement nous avons décidé de faire une exposition itinérante. Tout était prêt il n'y avait plus qu'à imprimer les supports de communication. Nous recevons quelques jours avant le lancement du concours un courriel expliquant que tout est annulé, que seules les animations récurrentes comme le tournoi de pétanque pourront avoir lieu. Qu'allons-nous faire jusque mars si nous ne pouvons plus rien organiser ?

S'il y a des règles qui étaient connues je ne comprends pas pourquoi elles nous parviennent le 5 juin. Nous aurions dû au moins le savoir au 1^{er} janvier. Quid du budget ?

François VAUGLIN : C'est très frustrant et nous partageons ce point de vue. Nous également, en Mairie, nous sommes tenus à ces règles, à cause desquelles nous ne pouvons pas non plus nous lancer dans de nouveaux projets.

Il fut un temps nous ne pouvions rien faire de nouveau 1 an avant. Sur cette élection nous avons gagné 6 mois. Mais je vous l'assure les juges sont de plus en plus stricts. Il faut donc se garantir une protection et une sécurité juridique de ce point de vue.

Le Conseil de quartier n'est pas une entité juridique, s'il y a un problème, c'est moi en tant que Maire qui en suis responsable. Cela peut donc aller jusque l'annulation de l'élection. C'est un vrai sujet qui n'est ni simple ni léger.

Par ailleurs, des recours peuvent être portés par un ou plusieurs candidats lors des élections municipales s'ils estiment que des irrégularités ont été constatées lors de cette période. Cela pourrait engendrer l'annulation de l'élection.

1. Deux tables rondes

Daniel CHICHEREAU, conseiller de quartier : Suite à nos précédentes plénières nous avons convenu que les ordres du jour de la réunion de ce jour nous soient proposés par les habitants du quartier au travers d'un questionnaire. Les retours reçus nous ont permis d'établir les deux tables rondes qui vous sont proposées.

À partir des propositions qui seront faites il s'agira de travailler avec l'équipe municipale pour envisager ce qui est possible de mettre en place.

• Le développement de la végétalisation, de la biodiversité et l'amélioration de l'espace public

Nous avons abordé la végétalisation du boulevard Voltaire qui serait à revoir, ainsi que la pose de jardinières sur la Place de la République. La végétalisation permettrait de sécuriser la place.

Nous proposons également de remplacer les places de parking par des jardinières.

En ce qui concerne le jardin Truillot, nous considérons qu'il est trop complexe. Il s'agirait de végétaliser les murs et ramener la biodiversité par la présence de nichoirs. Il s'agirait d'augmenter le nombre d'arbres dans le jardin et envisager la présence d'animaux comme des moutons pour tondre la pelouse.

Il y a un constat commun sur le fait que les propositions des habitants n'ont pas toutes été prises en compte. À l'origine ce jardin ne devait pas être un lieu de passage or c'est le cas actuellement. Concernant le tabac, il s'agirait d'interdire la cigarette dans le jardin.

• Des espaces d'activités, de sports et de loisirs pour les jeunes du quartier

Francis DURAND-FRANZINI et Catherine HABIB, conseillers de quartier :

Il s'agit d'identifier toutes les activités qui pourraient intéresser les jeunes du quartier : sport, culture.

Il s'agirait de construire la ville en tenant compte des besoins de la jeunesse

3 lieux ont été identifiés :

- Changer la destination de la zone humide du jardin Truillot et l'adapter à une animation pour les jeunes.
- Square Jules Ferry : quel réaménagement possible pour les jeunes ?
- Comment utiliser les cours d'école, les salles de sport pour les jeunes ?

Jean-Pierre CORSIA, Conseiller d'arrondissement délégué à la vie associative et à l'économie sociale, solidaire et circulaire : Un point d'information concernant les cours écoles : la Ville de Paris a lancé le projet « oasis » qui vise, de manière collaborative, à rafraîchir les cours d'école. L'école rue Keller a été retenue dans ce cadre.

(Pour plus de précisions, voir le fichier joint par le groupe d'animation du conseil de quartier : « Compte rendus des tables rondes assemblée plénière RSA 15 juin 2019 »)

2. Présentation de la boîte à outil des Conseils de quartier

Intervention de Patrick BLOCHE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller délégué à l'urbanisme, référent du conseil de quartier République - Saint-Ambroise :

La Ville a missionné l'association Démocratie Ouverte pour organiser et assurer le suivi d'une large concertation sur les pratiques et le fonctionnement des conseils de quartier, visant à faire évoluer les CQ et répondre aux nouvelles demandes citoyens en matière de démocratie locale.

Dans le cadre de la concertation, Démocratie Ouverte a mené une expérimentation avec 3 CQ (du 10^e, 11^e et 12^e), pour essayer d'imaginer puis tester le fonctionnement des « conseils de quartier du futur »

Suite à un appel auprès des 5 Conseils de quartier de l'arrondissement et suite aux retours de chacun d'entre eux, nous avons retenu le CQ Nation-Alexandre Dumas pour participer.

L'expérimentation dans le 11^e : En novembre 2018, les groupes d'animation des trois CQ ont été invités à imaginer de nouveaux fonctionnements, en vue de les expérimenter de décembre à mars.

L'objectif du scénario test retenu pour le CQ NAD était de mobiliser plus largement les habitants du quartier et de faire naître de nouvelles idées de projet que le CQ pourrait porter. Le scénario s'est articulé autour de deux nouvelles actions :

- Des opérations de mobilisation en amont de la plénière : plusieurs conseillers se sont portés volontaires pour distribuer des flyers en vue de la plénière, avec au verso une « fiche projet » invitant les personnes à donner des idées pour leur quartier. Environ 1000 exemplaires ont été distribués lors d'événements municipaux (petit déjeuner du Maire, Nuit de la solidarité), auprès de structures partenaires (AQSB, Olga Spitzer, CHRS Charonne), devant les écoles (Titon et Bouvines), sur le marché bd de Charonne ou encore métro Faidherbe.
- Un nouveau format de plénière visant à rendre la réunion plus conviviale et accueillante. Des tables-rondes par commission ont été organisées. Toutes les 15 minutes les participants étaient invités à changer de table, pour présenter leur projet et échanger sur les activités des commissions. Avant le pot de fin de plénière, un conseiller de quartier par table-ronde faisait une synthèse des échanges en quelques minutes.

Il s'agit d'un livret de 20 fiches proposant des bonnes pratiques, actions et méthodes, expérimentées dans les CQ parisiens. Les fiches sont classées en quatre axes, qui répondent à des objectifs des CQ : mobilisation des citoyens, prise de décision et organisation dynamique, fonctionnement en « mode projet », et communication ciblée.

Cette boîte à outils est disponible sur le site de la Ville de Paris, et consultable à la Mairie du 11^e en s'adressant à la Cellule des CQ. Quelques exemplaires sont consultables aujourd'hui en plénière.

3. Questions des habitants

Habitant 1 : Problème du niveau sonore lié aux répétitions de concerts au Cirque d'Hiver notamment pour le concert de « M ». Par ailleurs, ils utilisent la rue Amelot comme parking privé.

Réponse de Patrick BLOCHE : Je découvre le problème et nous allons étudier avec le Maire les solutions pour répondre au mieux à ces problèmes de nuisances sonores.

Habitant 2 : Les travaux d'aménagement de la piste cyclable sur le boulevard Voltaire sont-ils dans les temps annoncés ?

Joëlle MOREL, conseillère de Paris, conseillère d'arrondissement, déléguée aux espaces verts, à la biodiversité et au Plan Climat : Le calendrier est respecté. Ces travaux ont modifié certains dispositifs comme le permis de végétaliser. Ceux-ci vont être remis en place sur le boulevard.

Habitant 3 : Les travaux boulevard Voltaire ont été très mal suivis. Il y a des trous partout et sont extrêmement dangereux pour piétons et cyclistes.

À propos des pieds d'arbres, nous ne sommes pas du tout aidés par la Mairie. Certains aménagements sont détruits sans avertissement.

4. Vote du vœu inter-quartiers sur la sécurité dans le 11^e arrondissement

Présentation du vœu par Marie-Josée OZENNE, conseillère de quartier :

Considérant :

- Que les Conseils de quartier ont été instaurés afin, notamment, de faire vivre la démocratie participative de proximité et de transmettre à la municipalité les avis consultatifs sur les sujets intéressant les habitants des quartiers, et faire débat sur toutes les questions intéressant la population.

Considérant :

- Que la situation sécuritaire dans notre arrondissement se dégrade.

Considérant :

- Le constat d'un manque d'intervention des services de police.

Considérant :

- Que les conseils de quartier sont unanimement préoccupés par la situation actuelle.

Le conseil de quartier République-Saint Ambroise émet le vœu :

D'être systématiquement associés aux réunions du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du XI^{ème} Arrondissement.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Patrick BLOCHE : Le conseil de quartier a toute la pertinence de porter ce genre de vœu et initiative. Dernièrement ce conseil de quartier avait porté un vœu sur la sécurité dans les quartiers. Il a été voté en conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris, qui l'a adopté pour tout Paris.

5. Dépense d'investissement pour l'achat d'étagères pour le local Conseil de quartier dans le jardin Truillot

Monique DUDA, conseillère de quartier : Nous avons au jardin Truillot un local pour stocker du matériel. Nous devons signer la convention avec la Mairie pour l'occuper.

Notre souhait est de pouvoir dépenser 150€ pour acheter des étagères pour ce local.

Patrick BLOCHE : La seule question en suspens est que le local en question appartient à la Direction des Espaces verts de la Ville de Paris. Aujourd'hui elle met ce local à disposition sur demande et de manière temporaire.

Cette dépense est malgré tout possible.

Nous allons réunir le comité des usagers du Jardin Truillot pour déterminer les usages du local.

Monique DUDA : À l'origine cet espace devait nous être dédié. Nous pouvons les prêter à d'autres mais comment va se passer la gestion des clés ? Nous le voulons de manière permanente.

La dépense est adoptée.